



CNRS-INSERM
INRIA-IRD-INED

Retraites: une loi pour baisser les retraites Imposons d'autres choix!

Depuis 20 ans, les réformes successives ont dégradé notre système de retraite tout en clamant que cette fois-ci ce serait la bonne « Cette réforme va sortir de la crise notre système de retraite et le pérenniser pour les générations à venir ».

La réforme 2013 est dans la continuité des précédentes:

1993 : Mesures Balladur: dans le privé, calcul sur la moyenne des salaires des 25 meilleures années (10 auparavant); 40 années de cotisations (37,5 auparavant); décote de 5% par année manquante.

2003 : Loi Raffarin: extension des mesures Balladur à la fonction publique; 41 années de cotisations.

2008 : Alignement des régimes spéciaux sur ceux de la fonction publique.

2010 : Loi Fillon: durée de cotisation portée à 42 ans.

2013 : Loi Ayrault : Allongement de la durée de cotisations à 43 ans pour tous les salariés (du privé et du public). Cela implique un allongement de la durée de travail pour avoir une retraite à taux plein! En conséquence, la génération née en 1973 devra travailler jusqu'à 67 ans pour avoir droit théoriquement à une pension à taux plein. Mais qui pourra comptabiliser 43 annuités dans le contexte actuel de l'emploi où le chômage des jeunes est élevé, la précarité accrue? Cela n'empêchera pas d'être radié des cadres à 67 ans. Les cotisations pour les salariés et pour les employeurs augmenteront progressivement pour atteindre + 0,3% en quatre ans.

**Pour une retraite solidaire qui procure à tous les moyens de vivre.
Pour faire reculer le gouvernement :
Mobilisons-nous pour exiger:**

**Le droit à la retraite à taux plein à 60 ans avec 37,5 annuités,
Des pensions d'au moins 75 % revendiquées par la CGT
La validation dans le régime de la fonction publique des années d'études, de précarité, des périodes à l'étranger et de temps partiels subis
La reconnaissance de la pénibilité et un départ anticipé à 55 ans**

Une autre réforme est annoncée, visant à réduire partiellement ou totalement la cotisation employeur pour les allocations familiales qui serait transférée sur les ménages donc sur les salariés.

La hausse des cotisations de la réforme 2013 va s'ajouter aux +2,7% inscrits dans la réforme de 2010 (hausse de 0,27% par an jusqu'en 2020). **Le pouvoir d'achat des fonctionnaires va en prendre un sale coup, alors qu'il a perdu près de 15% depuis 2000 et que les salaires restent bloqués depuis 2011.** Finalement, les salariés vont dans l'avenir : payer plus, cotiser plus longtemps, pour des pensions plus basses.



Faire payer les salariés pour épargner le patronat !

A carrières comparables (durée, évolution de carrière), les pensions du public sont du même niveau que celles du privé. Passer le mode de calcul des pensions du public des 6 derniers mois aux 10 dernières années aurait pour impact une baisse des pensions de 6 à 10 % ! Repoussée pour le moment, cette hypothèse reste d'actualité pour certains.

«*Nous vivons plus longtemps donc nous devons travailler plus*» : c'est le leitmotiv des gouvernements successifs et du patronat. Pourtant, de 1945 à 1980, l'espérance de vie est passée de 64 ans à 75 ans sans pour autant que la durée de cotisations ne soit allongée. Cela n'a pourtant pas empêché d'améliorer les droits et d'augmenter les pensions.

L'espérance de vie continue de croître (80 ans toutes catégories et genres confondus). Cela devrait être un progrès pour tous. Cependant, l'espérance de vie en bonne santé stagne depuis 10 ans et recule même légèrement sur les 3 dernières années.

Les jeunes scientifiques sont comme l'ensemble des jeunes fortement pénalisés par la réforme. D'autant plus que les années d'études, de libéralités, ou encore de travail à l'étranger n'entrent pas dans le décompte des annuités. Le coût du rachat des années d'études est prohibitif. Les générations, nées après 1973, devront comptabiliser 43 annuités pour une pension à taux plein. Décompte que la très grande majorité n'aura pas atteint à 67 ans lorsqu'ils seront dans l'obligation de partir à la retraite. A cela, s'ajoute la décote qui abaissera considérablement les pensions pour ceux qui voudront partir avant 67 ans.

La baisse de ces dernières contraindra les salariés à recourir à une retraite par capitalisation, mais n'est-ce pas le but recherché?

Si les salariés doivent se serrer la ceinture, c'est jour de fête pour le patronat, aux 5,8 milliards d'euros du crédit d'impôt recherche qui ne sert pas ou si peu à faire de la recherche, s'ajoutent les 20 milliards de crédit d'impôt compétitivité payés par l'augmentation de l'impôt le plus injuste, la TVA. 20 milliards c'est 4 fois le déficit de la branche vieillesse de la Sécurité sociale !

L'argent existe, il faut le courage politique de

- ✓ Mettre à contribution les revenus financiers des entreprises (20 milliards d'€/an),
- ✓ Augmenter et moduler les cotisations patronales en fonction, notamment, des politiques d'emploi des entreprises et en supprimant l'ensemble des exonérations (30 milliards d'€ en 2009),
- ✓ Supprimer l'ensemble des aides et niches fiscales, ce sont plus de 200 milliards d'€ annuels dont bénéficient les entreprises sans aucun contrôle !
- ✓ Stopper la fraude et l'évasion fiscale (plus de 80 milliards d'€/an),
- ✓ Elargir l'assiette de cotisations à l'épargne salariale (intéressement, participation...),
- ✓ Intégrer les primes dans les salaires pour les fonctionnaires (10 milliards d'€),
- ✓ Appliquer enfin l'égalité salariale hommes femmes : 5 milliards d'€ supplémentaires chaque année pour les retraites.

Le SNTRS-CGT appelle à participer aux actions qui s'organisent dans les villes et les régions.

Villejuif, le 30 septembre 2013

ADMINISTRATIFS CHERCHEURS INGENIEURS TECHNICIENS	J'adhère au S.N.T.R.S-C.G.T
THESARDS REJOIGNEZ UN SYNDICAT <i>Intercatégoriel</i> <i>Indépendant</i> <i>Démocratique</i> <i>Unitaire</i>	NOM : _____ Prénom : _____ Corps et grade : _____ Adresse du labo ou service : _____ Téléphone : _____ Fax: _____ Courrier Electronique : _____